

# Intervention

CHARLES-ROBERT DIONNE

VICE-PRÉSIDENT COALITION POUR L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE SILLERY

Mercredi 27 mars 2013

---

Monsieur le Président,

Je désire soulever auprès de vous trois points particuliers qui n'ont pas été mentionnés dans le mémoire de la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery.

Un commentaire sur l'action citoyenne, et deux recommandations à l'attention du Conseil : la première concernant le contexte historique de cette action citoyenne à Sillery et la seconde portant sur la nouvelle approche de l'UNESCO sur les paysages urbains historiques qui va comme un gant au Site patrimonial de Sillery.

**L'action citoyenne.** Je milite depuis une dizaine d'années pour la préservation du Site patrimonial de Sillery. J'essaie de nourrir mon esprit à ce sujet d'expériences étrangères pour comprendre comment les gens d'ailleurs sont parvenus à leurs fins pour rehausser le charme et l'intérêt de leur ville en préservant la nature urbaine.

J'ai effectué il y a quelques semaines un voyage à Chicago avec ma famille. Chicago a su préserver l'accès public au Lac Michigan en aménageant un parc public long de près 40 kilomètres qui en fait, avec l'architecture remarquable de cette ville, un landmark unique au monde. La question que je me pose alors est toujours la même : ce qui nous semble aller de soi aujourd'hui, i.e. la beauté et l'harmonie

de cet aménagement riverain, a-t-il passé comme une lettre à la poste ou a-t-il fait l'objet de luttes en fonction d'intérêts divergents.

C'est au début du XX s que le bras de fer s'est joué à Chicago. Des gens d'affaires, autour d'un dénommé Aaron Montgomery, le pionnier de la vente par catalogue, ont poursuivi à quelques reprises entre 1902 et 1906 la ville de Chicago qui accordait des permis de construire là où la législation de l'État de l'Illinois exigeait de conserver une bande de terre libre de toute construction le long du Lac.

Cet état de chose n'est pas sans rappeler le décret de 1964 du gouvernement du Québec créant l'arrondissement historique de Sillery en vue de protéger les propriétés conventuelles de tout développement immobilier, mais qui, contrairement à Chicago, de compromis en compromission de la part des autorités municipales et du ministère des Affaires culturelles, a vu se dégrader notre paysage urbain historique.

J'ai le goût de dire quand même : Chicago, Sillery même combat! La différence, c'est l'attitude des acteurs en cause. J'aurai aimé que les gens d'affaires d'ici, comme ceux de Chicago à l'époque, aient pour les propriétés conventuelles de Sillery une vision collective du développement et se mobilisent avec nous pour sauvegarder ce qui reste du Site patrimonial dégradé de Sillery. Il ne faudrait pas que les gens d'affaires se retrouvent une fois de plus du mauvais côté de la clôture, et fassent comme en 1908, c'est-à-dire de vouloir développer les plaines d'Abraham pour du développement immobilier

Gens d'affaires de Québec, il n'est pas trop tard pour changer votre fusil d'épaule et pour vous joindre à nous. Quelle belle équipe de bâtisseurs, en vue de sauvegarder l'intérêt public, nous ferions!

**Contexte historique de la lutte citoyenne à Sillery.** J'aimerais rappeler au Conseil que les citoyens de Sillery se sont mobilisés, entre autres lors d'une vaste consultation publique de 2006 tenue par la ville de Québec sur l'avenir des grandes propriétés conventuelles de Sillery. J'invite le Conseil à prendre connaissance du Rapport de consultation publique publié en décembre 2006, qui donne les résultats de cette consultation, ainsi que la Résolution du 9 mai 2006 du Conseil de quartier de Sillery.

Vous constaterez à la lecture du document de la Ville de Québec : premièrement que les citoyens (près de 1500 personnes se sont déplacées pour les 3 rencontres dites de «consultation») ont jugé à l'époque de très insatisfaisant, le processus de consultation mis en place par la Ville de Québec, que l'abondance exagérée des projets de construction de la ville ( de 800 à 1300 condo) n'avaient aucun sens commun et que les vues de la ville ne permettraient pas une intégration harmonieuse du développement des grands ensembles de Sillery à l'environnement du quartier.

Deuxièmement, vous constaterez que la vision des citoyens, tel que mentionné, dans la Résolution du Conseil de quartier de Sillery du 9 mai 2006 est très similaire à celle véhiculée aujourd'hui par la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery. Comme quoi, les citoyens ont de la suite dans les idées, et croient posséder dans le

débat actuel le meilleur argument, pour préserver des terrains patrimoniaux au bénéfice de tous et les mettre en valeur dans une perspective de développement durable

Je recommande que le Conseil fasse part dans son rapport du contexte dans lequel se sont déroulées les interventions citoyennes depuis 2006 en lien avec les faits mentionnés plus haut.

**Enfin, un mot sur l'UNESCO.** J'espère qu'à la lumière des mémoires et des arguments qui vont se dégager au cours des prochains jours, le Conseil va recommander au Ministère de la Culture et des Communications de refaire ses devoirs et de concevoir un véritable plan de conservation pour le Site patrimonial de Sillery.

Nous avons appris sans grande surprise d'ailleurs, à la lecture d'un article dans Soleil paru en fin de semaine dernière, que le ministère de la Culture et des Communications travaillait main dans la main avec les architectes pour rendre leur projet acceptable, un processus intime appelé et je cite « processus d'essais-erreurs, d'allers-retours entre le ministère et les architectes ». Comme complicité, on ne peut demander mieux, vous en conviendrez. Pendant que nous, besogneux, naïfs diraient d'aucuns, on planche sur le Plan de conservation, le ministère de son côté donne des avis au promoteur pour rendre son projet acceptable. Comment peut-on qualifier un tel comportement ? J'ose espérer que vous tirerez comme conclusion : Plan de conservation, un guide de construction pour promoteurs avisés!

En conséquence, je recommande que le Conseil renvoie le ministère à sa planche à dessein et lui suggère d'interdire toute nouvelle construction sur les propriétés conventuelles. Quant à la mise en œuvre d'une véritable stratégie patrimoniale, je souhaiterais que le Conseil lui mentionne de s'inspirer dans ses travaux des dernières recommandations de l'UNESCO<sup>i</sup> en matière de paysage urbain historique, recommandations retenues en mai 2012, dont la définition du paysage urbain historique fait comme un gant au Site patrimonial de Sillery.

Selon l'UNESCO, le patrimoine urbain historique *s'entend d'un territoire urbain comme la résultante d'une stratification historique de valeurs et d'attributs culturels et naturels dépassant les notions d'ensemble historique pour inclure le contexte urbain plus large ainsi que son environnement géographique*. La définition de l'UNESCO fournit la base d'une approche globale et intégrée pour l'identification, l'évaluation, la conservation et la gestion des paysages urbains historiques dans le cadre du développement durable.

L'approche centrée sur le paysage urbain implique l'application d'une série d'outils dont celle de la participation civique. Il va sans dire que la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery sera heureuse de s'associer à un tel projet de sauvegarde du paysage historique urbain de Sillery, dans le cadre naturellement de sa vision de Création d'un Parc des Grands Domaines.

---

<sup>i</sup> <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002150/215084f.pdf#page=62>